

Termsheet en date du 04.02.2012

Participation
Gamme de produits de ASPS: 1320

Bonus Certificate on Swiss Market Index®

Bonus Level 100.00% - Continuous Barrier Observation

Date de constatation finale 19.07.2012; émis en CHF; coté à SIX Swiss Exchange

Ce document contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le Produit et sert seulement d'information. Les modalités du produit juridiquement valables seront exclusivement soumises aux dispositions détaillées de la Documentation du Produit, qui est composée de la "Final Termsheet" ainsi que du "Programme".

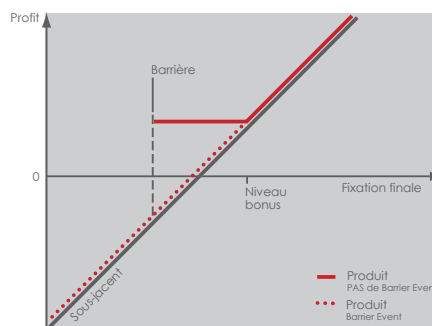
Ce produit est un produit dérivé financier. Il ne peut être qualifié de parts d'un placement collectif au sens des art. 7 ss. de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et par conséquent, n'est donc ni enregistré ni surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs ne profitent pas de la protection prévue par la LPCC à leur égard.

Anticipation de l'investisseur

Le Sous-jacent se négocie latéralement ou augmente/baisse légèrement.
Le Barrier Event n'aura pas lieu.

Description du Produit

Ce produit offre à l'investisseur à la Date de remboursement un Paiement en espèces dans la Devise de Paiement égal à la Dénomination multipliée par le Niveau bonus (en %), sauf si un Barrier Event a eu lieu. De plus, l'investisseur a - qu'un Barrier Event ait ou non eu lieu - la possibilité de participer à la performance du Sous-jacent au-dessus du Niveau bonus (en %). Si un Barrier Event a eu lieu, l'investisseur recevra un nombre prédefini du Sous-jacent ou, le cas échéant, un Paiement en espèces, comme décrit dans la rubrique "Remboursement" ci-après.



Sous-jacents

| Sous-jacent | Sponsor de l'indice | Ticker Bloomberg | Fixation initiale (100%)* | Barrière (69.00%)* |
|---------------------|---------------------|------------------|---------------------------|--------------------|
| Swiss Market Index® | SIX Swiss Exchange | SMI | CHF 6374.43 | CHF 4398.36 |

Détails du produit

| | |
|---|--|
| Numéro de valeur | 11288170 |
| ISIN | CH0112881708 |
| Symbole SIX | EFHJB |
| Prix d'émission | 100.00% |
| Taille d'émission | CHF 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment) |
| Dénomination / Valeur nominale | CHF 1'000 |
| Devise de paiement | CHF |
| Niveau bonus | 100.00% (CHF 1'000.00) |
| Part d'investissement ("bond-floor") lors de l'émission | 98.71% (taux implicite: 0.60%) |

Dates

| | |
|---|-----------------------------------|
| Fin de la souscription | 19.05.2010 14.00 CET |
| Date de constatation initiale | 19.05.2010 |
| Date d'émission | 26.05.2010 |
| Premier jour de négociation à la bourse | 26.05.2010 |
| Demier Jour de négoce/heure | 19.07.2012 / Clôture de la bourse |

* les niveaux sont exprimés en pourcentage de la Fixation initiale

| | | | | | | |
|--------------------------------------|---|------------------------------------|--|--|---|--|
| Fin de la souscription 19.05.2010 | Premier jour de négociation à la bourse 26.05.2010 | Observation Barrière 19.07.2012 | Barrière Swiss Market Index® (69.00%) | Niveau bonus 100.00% (CHF 1'000.00) | Date de constatation finale 19.07.2012 | |
| | | | | | | |

Date de constatation finale 19.07.2012 (sous réserve des dispositions en cas de turbulences de marché)
Date de remboursement 26.07.2012 (sous réserve des dispositions en cas de perturbations de paiement)

Remboursement

L'Investisseur a le droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de remboursement par produit:

Scénario 1

- Si un Barrier Event n'a pas eu lieu et
- Si la Fixation finale est égale ou inférieure à la Fixation initiale multiplié par le Niveau Bonus (en %), l'Investisseur recevra un Paiement en espèces dans la Devise de paiement d'un montant égal à:
Dénomination × Niveau bonus (en %)
 - Si la Fixation finale est supérieure à la Fixation initiale multiplié par le Niveau Bonus (en %), l'Investisseur recevra un Paiement en espèces dans la Devise de paiement d'un montant égal à:
Dénomination × Fixation finale / Fixation initiale

Scénario 2

Si un Barrier Event a eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement en espèces dans la Devise de paiement d'un montant égal à:
Dénomination × Fixation finale / Fixation initiale

Fixation initiale Cours de clôture officiel du Sous-jacent respectif à la Date de constatation initiale, tel que calculé et publié par le Sponsor de l'indice, comme déterminé par l'Agent de calcul.

Fixation finale Cours de clôture officiel du Sous-jacent respectif à la Date de constatation finale, tel que calculé et publié par le Sponsor de l'indice, comme déterminé par l'Agent de calcul.

Barrier Event Un Barrier Event sera considéré comme survenu lorsque, au cours de chaque Jour de négoce pendant la Période d'observation Barrière (observation continue), le prix du Sous-jacent est négocié au niveau de ou au dessous de la Barrière comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul.

Période d'observation Barrière 19.05.2010 - 19.07.2012

Informations Générales

Émetteur EFG Financial Products (Guernsey) Ltd., St Peter-Port, Guernsey

Garant EFG International AG, Zurich, Suisse
(Rating: Fitch A avec perspectives négatives, Moody's A3 avec perspectives stables)

Chef de file EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse

Agent de calcul EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse

Service de paiement EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse

Droit de rétrocession Relevant Fees (comme définis dans l'article 26 du "General Terms and Conditions" qui font partie du "Programme")

Cotation/Bourse SIX Swiss Exchange; négocié à Scoach Schweiz AG
La cotation sera demandée.

Marché secondaire Les indications du prix journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.efgfp.com, Thomson Reuters [ISIN] et Bloomberg [ISIN] Corp ou EFGZ.

Type de cotation Les prix du marché secondaire sont cotés en pourcentage.

Type de paiement Paiement en espèces

Investissement minimum CHF 1'000

Négoce minimum CHF 1'000

Restrictions de vente Aucune action n'a été ou ne sera entreprise permettant une offre publique des Produits ou la possession ou distribution de matériel d'offre en relation avec les Produits dans toute juridiction où une telle action est requise. Par conséquent, toute offre, vente, ou livraison des Produits, ou distribution ou publication de matériel d'offre lié aux Produits, ne peut être faite que dans toute juridiction conforme aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligations à l'Émetteur/Garant ou l'Agent de calcul.
Les juridictions les plus importantes où les Produits ne peuvent être distribués sont EEA, Royaume-Unis, Hong Kong, Singapour.
Les Produits ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, ou auprès, ou pour le compte ou au bénéfice, d'un ressortissant des Etats-Unis (tel qu'il est défini dans la Règlementation S).
Les informations détaillées sur les Restrictions de Vente sont publiées dans le Programme qui est disponible sur le site internet de l'Émetteur www.efgfp.com.

Clearing SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream

Dépositaire SIX SIS SA

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Matérialisation | Droits-valeurs |
| Droit applicable/for juridique | Suisse/Zurich |

Impôts Suisse

| | |
|-----------------------------|--|
| Droit de timbre suisse | Au regard du droit de timbre de négociation suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre de négociation suisse (TK22). |
| Impôt fédéral direct suisse | Il s'agit d'un produit qualifié de transparent, à intérêt unique prépondérant (IUP). Par conséquent, pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et qui détiennent ce produit dans leur patrimoine personnel, l'augmentation de la valeur de la partie obligataire (déterminée selon la méthode de la différence modifiée) au moment de la vente, respectivement du remboursement, sera soumise à l'impôt fédéral direct. La valeur de la partie obligataire au moment de l'émission s'élève à la Part d'investissement ("bondfloor") lors de l'émission par unité. Un investisseur qui achète le Produit lors de l'émission et le garde jusqu'à la Date de remboursement est taxé sur la différence entre la Part d'investissement ("bondfloor") à la Date d'émission et la Date de remboursement. Par contre, toute augmentation de valeur résultant de l'option constitue, pour un tel investisseur, un gain en capital exonéré de l'impôt fédéral direct. L'imposition du revenu au niveau cantonal et communal peut différer du traitement fiscal de l'impôt fédéral direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition du revenu est la même. |
| Impôt anticipé suisse | Ce Produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse. |
| Fiscalité de l'épargne UE | Pour les services de paiement suisses, ce Produit n'est pas soumis à la retenue d'impôt UE (TK7). |

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas valables, elles n'ont pour but que de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales liées à ce Produit à la Date d'émission. Les lois fiscales et la pratique des administrations fiscales peuvent changer, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout détenteur actuel ou futur de produits de s'enquérir auprès de son propre conseiller fiscal des conséquences fiscales suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'échéance ou l'exercice, respectivement le remboursement du produit pourrait avoir à son égard. L'Émetteur, le Garant et le Chef de file déclinent toute responsabilité en relation avec d'éventuelles conséquences fiscales.

Mise à jour des informations sur le « bondfloor » : si un produit est composée d'un « bondfloor » (comme défini dans les sections «Détails du produit» et «Impôts Suisse» ci-dessus), toutes les informations relatives à ce dernier sont disponibles sur le site internet de l'Administration fédérale des contributions (AFC): www.ictax.admin.ch

Les références au Garant et / ou au Garant additionnel sont applicables si le produit est garanti par toute les parties, comme indiqué dans la section «Renseignements généraux» ci-après.

Documentation du produit

Seule la Final Termsheet en anglais, accompagné du Programme contenant tous les termes et conditions dans sa dernière version (le "Programme") forment la documentation complète relative au produit (la "documentation du produit"). Ainsi, la Final Termsheet doit toujours être lu avec le Programme. Les termes utilisés dans la Final Termsheet, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens que leur donne le Programme.

Les informations concernant le produit sont valablement données aux investisseurs, conformément aux termes et conditions du Programme. De plus, tout changement concernant les termes et conditions du produit sera publié sur la Termsheet appropriée sur le site web de l'Émetteur www.efgfp.com dans la section «Produits» ou, pour les produits listés, sous toute autre forme autorisée par les règles et réglementations de la SIX Swiss Exchange SA. Les avis aux investisseurs concernant l'Émetteur et/ou le Garant et/ou le Garant additionnel seront publiés dans la section «Présentation» sur le site web de l'Émetteur www.efgfp.com.

Pendant toute la durée du produit, la documentation relative peut être commandée gratuitement auprès du Chef de file, Brandschenkestrasse 90, P.O. Box 1686, CH-8027 Zurich (Suisse), via téléphone (+41-(0)58-800 1000), fax (+41-(0)58-800 1010) ou via e-mail (termsheet@efgfp.com).

Index Disclaimer

Ces produits ne sont en aucune manière parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par la SIX Swiss Exchange SA, laquelle ne se porte aucunement garante (expressément ou tacitement) ni des résultats escomptés de l'utilisation de l'indice SMI® (ci-après, « l'Indice »), ni du niveau atteint par l'Indice à quelque moment ou date que ce soit. La SIX Swiss Exchange SA n'endosse toutefois aucune responsabilité quant aux erreurs qui pourraient, par suite de négligence ou autre, apparaître dans l'Indice. Par ailleurs, la SIX Swiss Exchange SA n'est aucunement tenue d'attirer l'attention sur de telles erreurs.

® SIX®, SIX Swiss Exchange®, SPI®, Swiss Performance In-dex (SPI)®, SPI EXTRA®, Swiss Market Index (SMI)®, SMIM®, SMI MID (SMIM)®, SMI Expanded®, SXI®, SXI LIFE SCIENCES®, SXI Bio+Medtech®, SLI®, Swiss Leader Index®, SBI®, SBI Swiss Bond Index®, VSMI® et SWX Immobilienfonds Index® sont des marques enregistrées en Suisse et/ou en l'étranger pour SIX Group SA respectivement SIX Swiss Exchange SA, leur utilisation nécessite une licence.

Facteurs de risque relatifs au produit

Le risque de perte lié au Produit est similaire à celui lié à un investissement dans le Sous-jacent. Par conséquent, l'Investisseur peut perdre la totalité de son capital investi si la valeur du Sous-jacent devient nulle.

Facteurs de risque additionnels

Les Investisseurs intéressés doivent s'assurer qu'ils comprennent la nature de ce Produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère approprié de l'investissement dans le Produit à la lumière de leurs propres circonstances et conditions financières. Le Produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel d'expirer sans aucune valeur. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le Produit. Les Investisseurs intéressés doivent considérer les importants facteurs de risque suivants et se référer à la section "Facteurs de risque" du Programme (pages 5 ss) pour des détails sur tous les autres facteurs de risque à prendre en compte.

Ceci constitue un produit structuré qui comprend des produits dérivés. Les investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce produit est approprié pour leur portefeuille à la lumière de la situation financière, l'expérience d'investissement et les objectifs d'investissement de l'investisseur.

Les termes et conditions du Produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du Produit, comme prévu dans le Programme.

Les Investisseurs dont la monnaie de référence n'est pas la devise de compensation doivent être conscients des risques relatifs aux taux de change. La valeur du Produit peut ne pas corrélérer avec celle du/des Sous-jacent(s).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits.

Facteur risque relatif à l'Émetteur/Garant/Garant additionnel

Les Investisseurs supportent le risque de crédit de l'Émetteur/Garant/Garant additionnel du Produit. Les Produits constituent des obligations non postposées et non-sécurisées de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Garant additionnel concerné(s) et sont de même rang avec toutes les obligations présentes et futures de l'Émetteur et du Garant et/ou du Garant additionnel concerné(s). L'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Garant additionnel peut conduire à une perte totale ou partielle du capital investi.

Marché secondaire

L'Émetteur et/ou le Chef de file ou toute partie tierce nommée par l'Émetteur, comme prévu, cherchent, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le Produit. Toutefois, l'Émetteur et/ou le Chef de file, comme prévu, ne font pas de promesse ferme de fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assument aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Chef de file n'est/ne sont pas en situation de réaliser des transactions couvertes (hedging transactions), ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Chef de file.

Informations additionnelles/Disclaimer

Surveillance prudentielle

EFG International AG, Zurich est soumis à la réglementation de la FINMA sur une base consolidée. EFG Bank AG est réglementée comme une banque suisse et un marchand de valeurs mobilières par la FINMA à laquelle la licence correspondante a été accordée. EFG Financial Products AG, Zurich est titulaire d'une autorisation de négociant délivrée par la FINMA et se trouve sous la surveillance de la FINMA. EFG Financial Products (Guernsey) Ltd., tombe, par l'entremise de la surveillance consolidée de EFG International AG, sous la surveillance de la FINMA et n'est ni titulaire d'une licence ni soumis à la surveillance des autorités de Guernsey. Un agrément au sens des ordonnances du "Control of Borrowing" (Bailliwick de Guernsey) a été obtenu pour l'émission. Ni la Guernsey Financial Services Commission ni le States of Guernsey Policy Council ne se portent responsables de la santé financière de l'émission ou de l'exactitude des déclarations faites.

Conflits d'intérêts

L'Émetteur et/ou le Garant et/ou le Garant additionnel et/ou le Chef de file, selon les cas, peuvent, pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou pourrait acheter ou vendre, ou être un teneur de marché aussi bien qu'être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres biens Sous-jacents aux Produits auxquels ce document est relatif. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-jacent et peuvent affecter la vraisemblance du franchissement d'une éventuelle Barrière.

Rémunérations aux Tiers

Dans certaines circonstances, l'Émetteur et/ou le Chef de file peuvent vendre le Produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section "Informations Générales" où il est stipulé que de telles commissions seront révélées, si cela est applicable).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et le service relatifs aux Produits émis par EFG Financial Products AG ou EFG Financial Products (Guernsey) Ltd., l'Émetteur et/ou le Chef de file peuvent être amenés à payer des Frais de rétrocession à ces Tierces parties.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Pas d'offre

La Termsheet indicative ne constitue pas une offre, une recommandation ou une sollicitation à conclure une transaction et ne doit pas être traitée comme un conseil d'investissement.

Pas de représentation

L'Émetteur ne représente ni ne garantit les informations contenues ici qui proviennent d'une source indépendante.

